

Image not found or type unknown



Procédure judiciaire : qu'est-ce que le principe du contradictoire ?

Question / réponse publié le **03/08/2024**, vu **485 fois**, Auteur : [Jérôme CHAMBRON, BAC+4 en Droit acquis en 2000 à l'Université Grenoble Alpes ou UGA](#)

Procédure judiciaire : qu'est-ce que le principe du contradictoire ?

- Le principe du contradictoire s'applique à toute procédure judiciaire, qu'elle soit civile, pénale ou administrative.
- Dans une procédure, le principe du contradictoire garantit aux parties qu'elles ne seront pas jugées sans être entendues.

SOURCE ET DE PLUS :

<https://www.vie-publique.fr/fiches/38065-procedure-judiciaire-quest-ce-que-le-principe-du-contradictoire>